

Leçon 7 3 ème trimestre 2006

Sabbat après-midi, le 5 août 2006

Le Seigneur appela le peuple d'Israël et le sépara du monde afin de lui confier un mandat sacré. Il en fit le dépositaire de sa loi; par lui il désirait conserver parmi les hommes la connaissance du vrai Dieu. Par l'intermédiaire de ce peuple, la lumière du ciel devait luire dans les ténèbres de la terre, et une voix devait retentir, s'adressant à toutes les nations et les exhortant à se détourner de leur idolâtrie pour servir le Dieu vivant et vrai. Si les Hébreux avaient été fidèles à leur mandat, ils auraient été une puissance dans le monde. Dieu aurait été leur défenseur et il les aurait élevés au-dessus des autres nations. Sa lumière et sa vérité auraient été révélées par eux et ils auraient marché sous sa loi sage et sainte, offrant ainsi un exemple de la supériorité de son gouvernement sur toute forme d'idolâtrie.

Mais ils ne furent pas fidèles au Seigneur. Ils suivirent les pratiques idolâtres des autres nations, et au lieu de faire du nom de leur Créateur un sujet de louange sur la terre, leur façon d'agir en fit le mépris des païens. Cependant, le dessein de Dieu doit s'accomplir. La connaissance de sa volonté doit être répandue sur toute la terre. Dieu dirigea la main des oppresseurs sur son peuple qu'il dispersa parmi les nations. Dans l'affliction, beaucoup d'entre eux se repentirent de leurs transgressions et recherchèrent le Seigneur. Disséminés dans les pays païens, ils répandirent la connaissance du vrai Dieu. Les principes de la loi divine entrèrent en conflit avec les pratiques et avec les coutumes des nations. Les idolâtres s'efforcèrent d'anéantir la vraie foi. Dans sa providence, le Seigneur conduisit ses serviteurs, Daniel, Néhémie, Esdras, auprès des rois et des gouverneurs afin de donner à ces idolâtres l'occasion de recevoir la lumière. Ainsi, l'œuvre que Dieu avait donné à faire à son peuple en temps de prospérité et à l'intérieur de ses frontières, et que par son infidélité il avait négligé de faire, dut être accomplie en captivité, au milieu de grandes épreuves et de difficultés.

Dieu appelle son Eglise en ce jour, comme il appela l'ancien Israël, à être une lumière sur la terre.

Testimonies, vol. 5, pp. 454,455; *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 2, pp. 184,185

Dimanche, le 6 août 2006

L'ange avait été dépêché auprès de Daniel afin de lui faire comprendre la portion de la vision restée inintelligible au prophète: celle relative à la période prophétique (chap.8:14): «Deux mille trois cents soirs et matins; puis le sanctuaire sera purifié.» Aussi, après avoir dit à Daniel: «Sois attentif à la parole, et comprends la vision,» les premiers mots de l'ange furent: «Soixante-dix semaines ont été déterminées sur ton peuple et sur ta ville sainte.» Le verbe traduit ici par "déterminées" signifie littéralement "retranchées". Or, soixante-dix semaines représentent quatre cent quatre-vingt-dix années. L'ange déclare donc que cette période a été « retranchée » et mise à part pour le peuple juif.

Mais "retranchée" de quoi? La période des deux mille trois cents soirs et matins étant seule mentionnée dans la vision, les soixante-dix semaines ne peuvent être "retranchées" que de celle-là; il s'ensuit que cette période de soixante-dix semaines fait partie des deux mille trois cents jours, et que les deux périodes ont le même point de

départ. Or, l'ange annonce que les soixante-dix semaines commenceront avec «la parole ordonnant de rétablir et de rebâtir Jérusalem». Un seul point restait obscur. S'il était possible de déterminer la date de ce décret, se disait Miller, nous aurions donc trouvé le point de départ des deux mille trois cents soirs et matins.

The Great Controversy, p. 326; *La tragédie des siècles*, pp. 352, 353

Le moment de la première venue du Christ et des principaux événements qui se groupent autour des activités terrestres du Sauveur fut révélé à Daniel par l'ange Gabriel : «Soixante et dix semaines, déclara l'ange, ont été fixées sur ton peuple et sur ta ville sainte, pour faire cesser les transgressions et mettre fin aux péchés, pour expier l'iniquité et amener la justice éternelle, pour sceller la vision et le prophète, et pour oindre le Saint des saints». Daniel 9:24 «Un jour pour une année». Voir Nombres 14:34; Ezéchiel 4:6 Les soixante et dix semaines ou quatre cent quatre-vingt-dix jours représentent autant d'années. Le point de départ de cette période nous est donné dans le livre de Daniel: «Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera rebâtie jusqu'à l'Oint, au Conducteur, il y a sept semaines et soixante-deux semaines» (Daniel 9:25), soit soixante-neuf semaines ou quatre cent quatre-vingt-trois ans.

Prophets and Kings, p. 698; *Prophètes et rois*, p. 528

Lundi, le 7 août 2006

La prédication du Christ se résumait en ces mots : «Le temps est accompli, et le royaume de Dieu est proche. Repentez-vous, et croyez à l'Evangile.» Le message évangélique donné par le Sauveur avait sa base dans les prophéties. Le «temps» qu'il disait accompli était la période révélée à Daniel par l'ange Gabriel : «Soixante-dix semaines ont été fixées comme terme à ton peuple et à ta ville sainte pour éteindre la rébellion, mettre fin aux péchés, effacer l'iniquité et établir une justice éternelle, de façon à réaliser la vision et la parole du prophète et faire l'onction du saint des saints.» Un jour prophétique vaut une année. Les soixante-dix semaines, ou 490 jours, représentent donc 490 années..... Selon la prophétie, cette période aboutissait au Messie, l'Oint. Lors de son baptême, en l'an 27, Jésus fut oint du Saint-Esprit et ne tarda pas à commencer son ministère.

Dès lors s'est produite la proclamation du message : «Le temps est accompli».

The Desire of Ages, p. 233; *Jésus-Christ*, p. 215

Bien que l'esprit limité de l'homme soit insuffisant pour entrer dans les conseils de l'Infini ou pour en comprendre pleinement les desseins, il n'en est pas moins vrai que c'est souvent en raison de quelque erreur ou de quelque négligence de notre part que nous saisissons si imparfaitement les messages du ciel. Il arrive fréquemment que l'intelligence des gens, même des serviteurs de Dieu soit tellement obscurcie par les usages, les opinions courantes et les enseignements populaires, qu'ils ne perçoivent que partiellement les vérités révélées. Tel fut le cas des disciples de Jésus, alors même qu'il était personnellement avec eux. Imbus des conceptions courantes sur le Messie, ils attendaient un prince temporel qui porterait Israël à la tête de l'univers! De là leur incapacité de comprendre le Sauveur quand il leur parlait de ses souffrances et de sa mort.

Le message que Jésus lui-même leur avait confié: «Le temps est accompli, et le royaume de Dieu est proche. Repentez-vous, et croyez à la bonne nouvelle»

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f

(Marc 1:15), était basé sur le livre de Daniel. Selon cette prophétie (Dan. ch. 9), le Messie, «l'Oint», devait paraître à l'expiration des soixante-neuf semaines. Pleins d'espérance et de joie à la perspective du prochain établissement à Jérusalem, d'un glorieux royaume messianique embrassant toute la terre, ils s'acquittèrent de la mission dont le Seigneur les avait chargés. Mais, aveuglés par l'erreur qu'ils caressaient depuis leur enfance, ils ne s'apercevaient pas que le texte de Daniel (9:25) annonçait, au verset suivant du même chapitre, que le Messie devait être "retranché".

The Great Controversy, pp. 344, 345; *La tragédie des siècles*, pp. 373, 374

L'histoire de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus, comme étant Fils de Dieu, ne peut être pleinement démontrée sans les évidences contenues dans l'Ancien Testament. Le Christ est révélé dans l'Ancien Testament aussi clairement que dans le Nouveau. L'un témoigne d'un Sauveur à venir, alors que l'autre témoigne d'un Sauveur qui est venu de la façon avec laquelle il était prévu par les prophètes. Afin d'apprécier le plan du salut, les Ecritures de l'Ancien Testament doivent être comprises d'une façon précise. C'est la lumière glorifiée des prophéties qui mettent en valeur la vie de Christ et les enseignements du Nouveau Testament avec clarté et beauté. Les miracles du Christ sont une preuve de Sa divinité, mais les preuves les plus fortes qu'Il est le Rédempteur du monde se trouvent dans les prophéties de l'Ancien Testament comparées avec l'histoire du Nouveau. Jésus déclara aux Juifs: "Vous sondez les Ecritures, car vous pensez trouver en elles la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi." A cette époque il n'existait pas d'autres "Ecritures" que l'Ancien Testament, de telle sorte que l'injonction du Sauveur est claire.

Signs of the Times, October 6, 1909

Mardi, le 8 août 2006

Or, l'ange annonce que les soixante-dix semaines commenceront avec «la parole ordonnant de rétablir et de rebâtir Jérusalem». Un seul point restait obscur. S'il était possible de déterminer la date de ce décret, se disait Miller, nous aurions donc trouvé le point de départ des deux mille trois cents soirs et matins.

Or, ce décret et cette date se lisent au septième chapitre d'Esdras, versets 12 à 26. Le décret fut promulgué par Artaxerxès, roi de Perse, en 457 avant notre ère. On lit également dans le même livre (6:14) que la maison de l'Eternel se construisit «d'après l'ordre du Dieu d'Israël, et d'après l'ordre de Cyrus, de Darius, et d'Artaxerxès». En rédigeant, en confirmant et en complétant le décret, ces trois rois l'amènèrent à la perfection requise par la prophétie pour lui permettre de marquer le commencement des deux mille trois cents ans. En prenant l'année 457 comme date de la promulgation du décret en question, on constata que tout ce qui devait marquer les soixante-dix semaines s'était réalisé. Le texte disait:

«Depuis la sortie d'une parole ordonnant de rebâtir Jérusalem jusqu'à un Oint, un Chef, il y a sept semaines et soixante-deux semaines», soit soixante-neuf semaines prophétiques ou quatre cent quatre-vingt-trois ans. C'est en l'automne de l'année 457 que le décret d'Artaxerxès entra en vigueur. En ajoutant à cette date quatre cent quatre-vingt-trois ans, on arrive à l'automne de l'année 27 de notre ère, où la prophétie fut accomplie.

The Great Controversy, pp. 326, 327; *La tragédie des siècles*, pp. 353, 354

On avait constaté que les deux mille trois cents jours partaient de l'automne de l'année 457 avant notre ère, date à laquelle était entré en vigueur le décret d'Artaxerxès ordonnant la restauration et la reconstruction de Jérusalem. En prenant cette date comme point de départ, on se rendit compte que tous les événements jalonnant cette période d'après le texte de Daniel (chap.9 versets 25-27) s'étaient parfaitement accomplis. Soixante-neuf semaines, soit les quatre cent quatre-vingt-trois premières années de cette période, devaient aboutir «au Christ», à «l'Oint» (ou Messie); or, le baptême et l'onction de Jésus, qui eurent lieu en l'an 27, se produisirent exactement à la date fixée. Au milieu de la soixante-dixième semaine, le Messie devait être retranché ». Or, Jésus avait été crucifié juste trois ans et demi après son baptême, au printemps de l'an 31 de notre ère. Et comme les soixante-dix semaines (ou quatre cent quatre-vingt-dix ans) étaient exclusivement réservées au peuple juif, à l'expiration de cette période, en l'an 34 de notre ère, Israël ayant définitivement rejeté le Christ en persécutant ses disciples, les apôtres s'étaient tournés vers les Gentils.

The Great Controversy, p.410; *La tragédie des siècles*, p. 444

Les soixante et dix semaines ou quatre cent quatre-vingt-dix jours représentent autant d'années. Le point de départ de cette période nous est donné dans le livre de Daniel: «Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera rebâtie jusqu'à l'Oint, au Conducteur, il y a sept semaines et soixante-deux semaines», (Daniel 9:25) soit soixante-neuf semaines ou quatre cent quatre-vingt-trois ans. L'ordre de restaurer Jérusalem, tel qu'il fut complété par Artaxerxès Longuemain, entra en vigueur en automne de l'année quatre cent cinquante-sept avant notre ère. Voir Esdras 6:14; 7:1,9. Or, quatre cent quatre-vingt-trois ans s'écoulèrent à partir de cette date, jusqu'à l'année vingt-sept de notre ère, en automne. Selon la prophétie, cette période devait aboutir au Messie, à l'Oint. En l'an vingt-sept, Jésus reçut à son baptême l'onction du Saint-Esprit, et son ministère débuta bientôt après. Alors fut proclamé le message : «Le temps est accompli». Marc 1:15. *Prophets and Kings*, pp. 698, 699; *Prophètes et rois*, p. 528

Mercredi, le 9 août 2006

Artaxerxès Longuemain monta sur le trône du royaume médo-perse environ soixante-dix ans après le retour du premier convoi Juif, conduit par Zorobabel et Josué. Le nom de ce roi est associé dans le récit sacré à une suite de bénédictions remarquables dont fut l'objet le peuple Juif. C'est pendant son règne que vécurent Esdras et Néhémie. C'est ce monarque qui, en 457, promulgua le troisième et ultime décret ordonnant la restauration de Jérusalem. C'est encore sous son ordre que se produisit le retour d'un petit groupe de Juifs conduits par Esdras, et que furent achevés les murs de la ville par Néhémie et ses collaborateurs. C'est aussi à ce moment-là que furent réorganisés les services du temple et qu'Esdras et Néhémie procédèrent à d'importantes réformes. Artaxerxès, au cours de son long règne, favorisa le peuple de Dieu et reconnut dans Esdras et Néhémie, qu'il affectionnait tout particulièrement et en qui il avait une pleine confiance, des hommes choisis par Dieu et appelés à une œuvre spéciale.

Prophets and Kings, p. 607; *Prophètes et rois*, p. 461

Une occasion magnifique s'offrait alors aux Juifs. Le ciel agissait sur le cœur des rois. Il incombait au peuple de Dieu de faire l'impossible pour que le décret de Cyrus fût

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f

appliqué. Les Juifs auraient dû profiter de construire le temple, de rétablir ses services, et en même temps de se réinstaller dans leurs foyers. Mais, au moment favorable, beaucoup d'entre eux firent preuve de mauvaise volonté. L'opposition ennemie était ferme et résolue, et peu à peu les ouvriers perdirent courage. Certains n'oubliaient pas qu'à l'occasion de la pose de la première pierre, plusieurs avaient exprimé leur crainte de voir échouer cette entreprise. Et alors que les Samaritains se montraient plus hardis, la plupart des Juifs se demandaient si, après tout, le moment était bien venu de reconstruire le temple. Cette idée gagna bientôt tout le peuple. La plupart des ouvriers, découragés et démoralisés, retournèrent dans leurs foyers pour y reprendre leurs occupations habituelles.

Sous le règne de Cambyse, la construction du temple avança lentement. Sous celui du faux Smerdis (appelé Artaxerxès dans Esdras 4: 7), les Samaritains suggérèrent à cet imposteur sans scrupule de lancer un décret interdisant aux Juifs la reconstruction de leur temple et de leur ville. Pendant plus d'un an, les travaux furent interrompus et presque abandonnés. Les gens restèrent chez eux, et s'ingénierent à acquérir des biens matériels; mais leur situation était déplorable. Malgré tout leur travail, ils ne prospéraient pas. Les éléments même semblaient conspirer contre eux : la sécheresse détruisit leurs récoltes. Dieu leur avait accordé des fruits sauvages et cultivés, du blé, du vin, de l'huile comme témoignage de sa faveur. Mais comme ils usèrent de ces dons généreux d'une manière égoïste, il leur retira ses bénédictions.

Prophets and Kings, pp. 572,573; *Prophètes et rois*, p. 433

Jeudi, le 10 août 2006

Le décret d'Artaxerxès Longue-main relatif à la restauration de Jérusalem était le troisième publié depuis la fin des soixante-dix ans de captivité. Ce décret est remarquable par ses expressions concernant le Dieu du ciel, par son témoignage des connaissances d'Esdras et les libéralités accordées au reste du peuple de Dieu. Artaxerxès parle d'Esdras comme d'un « sacrificateur et scribe, versé dans la loi du Dieu des cieux ». D'accord avec ses conseillers, il offre généreusement « au Dieu d'Israël, dont la demeure est à Jérusalem », une somme à laquelle il ajoute un supplément destiné à faire face aux autres dépenses. Ce supplément devait être tiré « de la maison des trésors du roi ». Esdras 7: 11, 12, 15,20.

En permettant aux Israélites de retourner dans leur pays, Artaxerxès prit des mesures pour que soient rétablis les membres du sacerdoce avec leurs anciens rites et privilèges. « Nous vous faisons savoir, disait-il, qu'il ne peut être levé ni tribut, ni impôt, ni droit de passage, sur aucun des sacrificateurs, des Lévites, des chantres, des portiers, des Néthiniens et des serviteurs de cette maison de Dieu ». Le roi prit aussi des dispositions pour faire nommer des magistrats, afin de gouverner le peuple avec justice, selon le code hébreu. « Et toi, Esdras, disait le roi, selon la sagesse de Dieu que tu possèdes, établis des juges et des magistrats qui rendent la justice à tout le peuple de l'autre côté du fleuve, à tous ceux qui connaissent les lois de ton Dieu; et fais-les connaître à ceux qui ne les connaissent pas. Quiconque n'observera pas ponctuellement la loi de ton Dieu et la loi du roi sera condamné à la mort, au bannissement, à une amende, ou à la prison ». Esdras 7: 24-26

Ainsi, comme « la bonne main de son Dieu était sur lui », Esdras décida le roi à faire le nécessaire pour le retour de tout le peuple d'Israël, des sacrificateurs et des Lévites qui

se trouvaient dans l'empire médo-perse, et qui étaient « disposés à partir ... pour Jérusalem ». Les exilés avaient ainsi une nouvelle occasion de retourner au pays dont la possession était liée aux promesses faites à la maison d'Israël. Le décret du roi réjouit grandement tous ceux qui s'étaient penchés avec Esdras sur les desseins de Dieu à l'égard de son peuple. « Béni soit l'Eternel, le Dieu de nos pères, s'écriait Esdras, qui a disposé le cœur du roi à glorifier ainsi la maison de l'Eternel à Jérusalem, et qui m'a rendu l'objet de la bienveillance du roi, de ses conseillers, et de tous ses puissants chefs ». Esdras 7:27,28.

Prophets and Kings, pp. 610-612; *Prophètes et rois*, pp. 463, 464